



Camp de vacances à partir de 2024Etat au

20.02.2024

Conditions de participation au camp de vacances Implenia

1. Conditions générales

Tous les enfants âgés de 8 à 14 ans des collaborateurs Implenia peuvent participer à un camp de vacances d'Implenia. Pour que les enfants soient autorisés à participer, le collaborateur Implenia doit avoir un contrat de travail valable avec Implenia au moment de l'organisation du camp.

L'âge indiqué se réfère à l'âge de l'enfant pendant la colonie de vacances (et non à l'année de naissance !) Des exceptions sont possibles, mais doivent être clarifiées au préalable par téléphone ou par e-mail avec la personne responsable.

Les places dans les colonies de vacances sont limitées. Nous veillons également à ce que la proportion de garçons et de filles soit la plus équilibrée possible. En outre, nous veillons à ce que non seulement le personnel technico-commercial (TKP) mais aussi le personnel des arts et métiers (GWP) puisse profiter de l'offre.

Le camp de vacances doit être pour l'enfant un moment formidable, passionnant et riche en expériences. Pour cela, il est important que l'enfant participe volontairement au camp. N'insistez pas pour que votre enfant participe à un camp auquel il ne souhaite pas participer.

2. Inscription

L'inscription se fait en principe via le formulaire d'inscription sur la landing page.

Si vous ne disposez pas d'un accès à Internet ou si vous avez besoin d'aide pour le faire, vous pouvez également vous inscrire par téléphone auprès de la personne responsable.

Après l'inscription, la facture de la participation aux frais est envoyée par e-mail en même temps que la confirmation d'inscription. La facture doit être payée dans les 30 jours suivant sa réception, durée pendant laquelle une place au camp de vacances sera réservée pour votre enfant. Si la facture n'est pas payée dans les 30 jours, vous perdez le droit à une place définitive et la place peut être attribuée à un autre enfant.

Une liste d'attente sera tenue s'il y a plus d'inscriptions que de places de camp disponibles. Les places sur liste d'attente sont attribuées en fonction de la réception des inscriptions. Lorsqu'une place se libère, vous pouvez décider d'accepter la place ou de la transmettre à la personne suivante si vous en avez décidé autrement. Si vous acceptez la place, la facture doit être réglée dans les 30 jours à compter de cette date, sinon la place sera à nouveau disponible. Si vous n'acceptez pas la place, elle sera transmise à d'autres personnes et votre droit à la place sera perdu.

En même temps que votre inscription, vous recevrez un formulaire dans lequel vous devrez communiquer toutes vos informations d'urgence.

Si nous avons besoin d'informations supplémentaires, vous en serez informé(e) lors de la confirmation de votre inscription. Si des informations devaient changer, n'hésitez pas à nous en faire part au préalable.

3. Protection des données

Vos données personnelles sont traitées par nos soins aux fins suivantes :

- identification des participants ;
- Préparation , organisation et réalisation du camp de vacances Implenia ;
- S'assurer que les exigences en matière de santé des participants sont respectées ;
- prise de contact et communication ;
- (publication d'un rapport avec des photos sur nos canaux de médias sociaux ainsi que sur l'intranet d'Implenia, dans la mesure où vous avez donné votre accord écrit préalable).

Pour ce faire, nous traitons principalement les données personnelles que vous nous avez fournies. Pour l'identification des participants ainsi que pour la préparation, l'organisation et la réalisation du camp de vacances Implenia, nous avons besoin de vos données de base (c.-à-d. prénom, nom, âge, sexe, langue maternelle, données de contact, etc.) ainsi

que d'éventuelles données de santé pertinentes (c.-à-d. informations sur les allergies, les restrictions alimentaires, les limitations physiques, etc.) De même, nous ne pouvons communiquer avec vous ou répondre à une demande de votre part que si nous traitons des données de communication (c'est-à-dire le contenu des messages, etc.). Pendant le déroulement du camp de vacances Implenla, nous prendrons des photos et des vidéos des participants, mais uniquement avec votre accord écrit préalable. Afin d'exclure, le cas échéant, des prises de vue ou des enregistrements vidéo de participants pour lesquels aucun consentement n'a été donné, nous vous demandons néanmoins de nous fournir une photo du participant afin de pouvoir l'identifier en conséquence.

Vous trouverez de plus amples informations dans la déclaration de protection des données pour la participation au camp de vacances Implenla.

4. Droits d'image

Pour cela, un formulaire séparé "Déclaration de consentement au traitement / à la publication de prises de vue et/ou de films" sera envoyé avec la confirmation d'inscription.

5. Assurance

Toutes les assurances (responsabilité civile, caisse maladie, vol, accident, etc.) sont l'affaire des participants. Aucune assurance ne peut être conclue par l'intermédiaire d'Implenla.

Nous recommandons vivement de souscrire une assurance voyage. Aucune assurance de voyage ne peut être réservée par l'intermédiaire d'Implenla.

6. Désinscription

L'annulation de l'inscription d'un enfant déjà inscrit doit dans tous les cas être faite par écrit (par mail ou par courrier) à la personne responsable.

Un remboursement des frais n'est dispensé que dans deux cas :

- Vous n'avez pas encore reçu de confirmation d'inscription et votre inscription n'est donc pas encore définitive.
- Nous pouvons occuper la place de votre enfant avec un enfant de la liste d'attente.

7. Contribution aux frais

La contribution aux frais est fixée par la personne responsable.

Le prix comprend les frais de voyage, le logement, les repas ainsi que l'ensemble du programme de camp selon l'annonce.

8. Annulation ou interruption de la manifestation

Implenla se réserve le droit de ne pas organiser une manifestation si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Les contributions au camp déjà versées sont remboursées à 100% si l'événement est annulé par nos soins au préalable.

Implenla se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre un événement en cas de force majeure, si la sécurité des participants* et des moniteurs* ne peut pas être garantie. Dans ce cas, il n'existe aucun droit à un remboursement du prix du camp.

Implenla se réserve le droit d'exclure certains participants d'une manifestation s'ils ne se comportent pas conformément aux règles convenues dans le camp. Dans un tel cas, les participants doivent être récupérés dans la journée par les personnes ayant l'autorité parentale ou par une personne mandatée par celles-ci. Dans ce cas, il n'y a aucun droit à un remboursement de la contribution au camp. Les frais de retour sont également à la charge des parents.

Si un participant* est retiré prématurément d'un camp (mal du pays, problèmes familiaux, départ anticipé pour cause de vacances ultérieures, etc.), il ne peut pas non plus prétendre à un remboursement ou à un rabais sur le prix du camp.

9. Informations sur la colonie de vacances

Les informations écrites sur les participants sont envoyées par e-mail à l'adresse indiquée environ deux à quatre semaines avant le camp. Elles contiennent les informations de base sur le camp, la liste de colisage et la liste des participants.

Si vous avez des questions avant un camp, n'hésitez pas à vous adresser à la direction principale.

10. Modifications des présentes conditions

Nous nous réservons le droit d'adapter ces conditions. En principe, les conditions ne sont adaptées qu'exceptionnellement en cours d'année. Dans ce cas, tous les participants* en seront bien entendu immédiatement informés.

Ces conditions s'appliquent à partir du 20.01.2024.

Si vous avez des questions sur les conditions générales, veuillez vous adresser à la personne compétente.

larissa.zemp@implenia.com

+41 58 474 06 57